



PLAN DE COURS

Titre du cours : Gestion d'une entreprise maraîchère biologique (technico-économique et financière)

Prérequis : aucun

Enseignant : Anne Le Mat, agr.MBA

Durée : 6 heures

Horaire : 15 janvier 2021 de 9 :00 à 16 :00

Lieu : Cégep de Victoriaville, 475 rue Notre-Dame Est, Victoriaville, G6P4B3

Local : à valider

La formation s'adresse à des entreprises qui sont déjà en opération et qui souhaitent utiliser des méthodes de gestion pour améliorer leur efficacité et/ou soutenir leur croissance.

Veillez prendre note que la tenue de la formation est conditionnelle au nombre minimal de participants requis.

Date de confirmation de la formation : 8 janvier 2021

Veillez noter que la formation pourrait être offerte exclusivement en ligne, selon l'évolution de la COVID-19.

ÉNONCÉ DE LA COMPÉTENCE

Connaître les principaux indicateurs économiques applicables en maraîchage biologique diversifiés ;
Comprendre comment les utiliser pour évaluer la santé financière de l'entreprise ;
Se familiariser avec les références et les méthodes pour budgéter des améliorations ou des investissements ;

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

1- Introduction- notions importantes en gestion d'entreprise agricole

2- Comment va votre entreprise au niveau économique ? Faire l'état des lieux (le diagnostic) :

- Ratios d'analyse financière et indicateurs technico-économiques ;
- Analyses détaillées, des exemples d'application (coût de revient);

3- Passer à l'action pour améliorer votre santé financière :

- À quelles stratégies penser : les grands principes ;
- Monter un plan d'action réaliste : bonnes pratiques ;
- Outils de planification et de suivi : budget prévisionnel, analyse d'investissement, budget partiel ;

4- Ressources et références disponibles

5- Quoi retenir et par où commencer

MÉTHODOLOGIE

-

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Autoévaluation

MÉDIAGRAPHIE

COVID-19

Veillez prendre note qu'en cas de confinement, nos cours seront offerts exclusivement en ligne, même si vous avez choisi l'option « en classe ». Peu importe l'option choisie, vous aurez droit à l'enregistrement de la formation si vous êtes dans l'obligation de manquer un cours. **Pour les gens inscrits en salle, n'oubliez pas votre couvre-visage. Il est obligatoire dans vos déplacements à l'intérieur de l'école et si la distanciation physique minimale ne peut être respectée.**